

**PROJET D'AMENAGEMENT  
DE LA SECTION 9 DE LA VELOROUTE DU LITTORAL**

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**DU MARDI 31 MAI AU LUNDI 04 JUILLET 2016 INCLUS**

Par arrêté en date du 09 mai 2016 Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé de soumettre à enquête publique le projet d'aménagement de la section 9 de la véloroute du Littoral sur les communes de DUNKERQUE, LEFFRINCKOUCKE, ZUYDCOOTE, GHYVELDE et BRAY-DUNES, du mardi 31 mai 2016 au lundi 04 juillet 2016 inclus.

Durant cette période de 35 jours, les dossiers d'enquête publique pourront être consultés les jours ouvrables, à l'exception des jours fériés et assimilés (ponts), aux heures d'ouverture des bureaux :

- à l'hôtel de la Communauté Urbaine, Pertuis de la Marine à DUNKERQUE,
- en mairies de DUNKERQUE, LEFFRINCKOUCKE, ZUYDCOOTE, GHYVELDE et BRAY-DUNES.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la Communauté Urbaine de Dunkerque, Pertuis de la Marine, BP 85530, 59386 DUNKERQUE Cedex 1.

Par ordonnance du Tribunal administratif de Lille en date du 20 avril 2016, le Président a désigné Monsieur Roger FEBURIE, officier de gendarmerie, retraité, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Bernard COUTON en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Des permanences d'accueil du public par le commissaire enquêteur ou son suppléant auront lieu :

- A l'hôtel de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Pertuis de la Marine à DUNKERQUE, le 31 mai 2016 de 8h30 à 12h00,
- En mairie de DUNKERQUE, le 3 juin 2016 de 9h00 à 12h00 ;
- En mairie de LEFFRINCKOUCKE, le 9 juin 2016 de 14h00 à 17h00 ;
- En mairie de ZUYDCOOTE, le 17 juin 2016 de 9h00 à 12h00 ;
- En mairie de GHYVELDE, le 22 juin 2016 de 14h00 à 17h00 ;
- En mairie de BRAY-DUNES, le 27 juin 2016 de 9h00 à 12h00 ;
- A l'hôtel de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Pertuis de la Marine à DUNKERQUE, le 04 juillet 2016 de 14h00 à 17h00.

Les personnes intéressées peuvent consulter le dossier d'enquête publique en tout lieu où il est mis à disposition et peuvent se rendre indifféremment à toute permanence assurée par le commissaire enquêteur ou son suppléant.

Les personnes intéressées pourront également consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de la Communauté Urbaine de Dunkerque [www.communaute-urbaine-dunkerque.fr](http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr)

Les observations pourront être consignées sur les registres ouverts à cet effet ou adressées à « Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique relative à l'aménagement de la section 9 de la véloroute du Littoral, Communauté Urbaine de Dunkerque, Direction Voiries et Mobilités , Service Mobilités alternatives et animation du territoire, Pertuis de la Marine, BP 85530, 59386 DUNKERQUE Cedex 1 » avec la mention apparente « Enquête publique - Ne pas ouvrir ».

Une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale se rapportant à l'objet de l'enquête seront joints au dossier d'enquête et mis à la disposition du public selon les mêmes modalités.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public en Communauté Urbaine de Dunkerque et en mairies, de DUNKERQUE, LEFFRINCKOUCKE, ZUYDCOOTE, GHYVELDE et BRAY-DUNES et sur le site internet de la Communauté Urbaine de Dunkerque [www.communaute-urbaine-dunkerque.fr](http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr) pendant une durée d'un an.

Après réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, l'aménagement de la section 9 de la véloroute du Littoral sera soumis à approbation par délibération du Conseil de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

La Communauté Urbaine de Dunkerque est l'autorité responsable du projet d'aménagement de la section 9 de la véloroute du Littoral. Tout renseignement peut être obtenu auprès de la Direction Voirie Mobilités, Service Mobilités alternatives et animation du territoire.